

**Comité administratif
de coordination**

Distr. générale
11 décembre 2001
Français
Original: anglais

**Résumé des conclusions auxquelles
le Comité administratif de coordination*
est parvenu à sa deuxième session ordinaire de 2001**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
les 19 et 20 octobre 2001**

*Résumé des conclusions du CAC appelant un suivi spécifique***Séance privée du CAC**

Les membres du Comité administratif de coordination (CAC) se sont réunis en séance privée le 19 octobre 2001 au matin. Au cours de cette réunion, ils ont entendu un exposé sur les derniers événements survenus en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, au Burundi, au Kosovo et au Timor oriental. Ils ont procédé à un large échange de vues sur les événements du 11 septembre et leurs conséquences et se sont déclarés fermement résolus à combattre le terrorisme sur tous les fronts. À cet égard, les chefs de secrétariat partageaient une conception commune et chaque organisme du système des Nations Unies participait à la lutte générale contre le terrorisme. Ils ont, en outre, examiné les conséquences des événements du 11 septembre pour l'économie mondiale, déjà entrée en phase de ralentissement, et l'impact sur la capacité du système à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier celui consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la pauvreté. Ils ont également examiné de manière approfondie les problèmes humanitaires provoqués par la situation en Afghanistan et dans la région.

* Par sa décision 2001/321 en date du 24 octobre 2001, le Conseil économique et social a renommé le Comité administratif de coordination, devenu « Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ».



Appui de l'ensemble du système à l'Afrique et à la nouvelle Initiative africaine

Les chefs de secrétariat ont examiné les mesures concrètes à prendre pour donner suite aux conclusions sur le plan de l'action qui se sont dégagées lors de la session tenue à Nairobi en avril 2001, à la lumière des faits nouveaux survenus en Afrique à l'échelon intergouvernemental et du rapport du Comité de haut niveau sur les programmes.

En ce qui concerne le suivi de la nouvelle Initiative africaine et la maîtrise par le continent africain de son propre développement, le système des Nations Unies devait jouer un rôle plus « réactif » qu'actif. Il devait, parallèlement, adopter une stratégie délibérée visant a) à favoriser l'appui à l'Initiative, à la fois sur le continent et à l'échelon de la communauté internationale, à lutter contre le cynisme et promouvoir un climat d'optimisme et de détermination; b) à intégrer la mise en oeuvre de l'Initiative dans les processus plus larges de suivi de la Déclaration du Millénaire et dans les débats et conclusions des prochaines conférences et sommets; c) à collaborer avec les pays africains et les organisations régionales pour renforcer la coordination interorganisations à l'échelon régional, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique (CEA); d) à tirer pleinement parti des mécanismes existants au niveau des pays, tout en appuyant les processus en cours d'examen et d'amélioration des structures nationales de coordination, en particulier les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, en utilisant ces structures pour permettre aux pays de maîtriser leur propre développement et renforcer les capacités nationales; e) à favoriser l'action en faveur d'une application efficace au niveau des pays; f) à mettre en place un processus systématique de contrôle de l'exécution des activités des organismes des Nations Unies au niveau des pays, dans le cadre de la nouvelle Initiative africaine. Un tel processus devrait mobiliser l'ensemble des programmes opérationnels, des institutions de Bretton Woods et des institutions sectorielles; les enseignements tirés en matière d'orientation devraient être pris en compte à l'échelon régional et, par cet intermédiaire, à l'échelon international au niveau de chaque organisme, et collectivement au sein du CAC.

Le CAC a adopté les recommandations du Comité de haut niveau sur les programmes, présentées ci-après, et a demandé au Comité de poursuivre l'examen de la situation en Afrique et de l'application de la nouvelle Initiative africaine, en s'appuyant sur les données rassemblées aux niveaux régional et national :

a) Tous les organismes du système devraient être invités à passer en revue leurs programmes relatifs à l'Afrique et à étudier les moyens susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs prioritaires énoncés dans la nouvelle Initiative africaine;

b) À l'échelon international, il faudrait s'efforcer tout particulièrement de maintenir les besoins de l'Afrique au premier rang des préoccupations de la communauté internationale et au coeur des négociations économiques internationales. À cet égard, tout plan sur le suivi de la Déclaration du Millénaire, y compris les rapports de suivi, soumis à l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes et du CAC devrait accorder une attention systématique à l'état d'avancement de l'application des dispositions relatives à l'Afrique et aux conséquences pour le continent des activités de suivi, dans tous les domaines traités par la Déclaration;

c) À l'échelon régional, il conviendrait d'examiner les moyens de renforcer encore les mécanismes de coordination régionale, conformément aux conclusions du CAC visant à inscrire progressivement la coordination interorganisations dans une perspective régionale, afin d'aider l'Afrique à prendre l'initiative et à acquérir la maîtrise des programmes. La nature exacte de ces mécanismes devrait être définie par le contenu des programmes régionaux. Les organismes des Nations Unies ont également été encouragés à participer aux consultations régionales interorganisations

organisées par la CEA, afin d'élaborer des mesures favorisant la mise en oeuvre de la nouvelle Initiative africaine;

d) À l'échelon national, la coordination interorganisations est particulièrement importante, car l'essentiel de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique est mis en oeuvre au niveau des pays. Les progrès accomplis en ce qui concerne le renforcement de la complémentarité entre les structures des programmes de pays actuellement appliquées au sein du système devraient s'accélérer afin, notamment, de réduire les coûts liés à l'établissement des rapports et autres coûts de transaction des activités opérationnelles. À cet égard, il faudrait intensifier les consultations, sur le terrain comme à l'échelon international, avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et avec les autres partenaires, pour renforcer « l'harmonisation et la coordination des activités de coopération en faveur du développement, aussi bien bilatérales que multilatérales, destinées à appuyer les plans et les programmes nationaux », conformément aux recommandations énoncées dans la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social. De récentes propositions, s'appuyant sur les initiatives en cours, telles que les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, et visant à s'assurer progressivement que toutes les sources d'aide au développement se concentrent autour de la stratégie de développement présentée par chaque pays sont particulièrement intéressantes à cet égard et devraient être explorées, dans un premier temps, dans le cadre du financement du développement;

e) À la lumière de la mise en place de la nouvelle Initiative africaine, l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 par l'Assemblée générale devrait viser à tirer les leçons de l'expérience passée pour aider les pays africains et leurs partenaires en matière de développement à atteindre les objectifs énoncés dans l'Initiative. Comme l'a souligné le Conseil économique et social, l'exercice sera l'occasion d'évaluer le rôle que le système des Nations Unies et la communauté internationale ont joué dans le soutien au développement de l'Afrique et de convenir, au vu de cette évaluation, des facteurs stratégiques, financiers et autres susceptibles d'assurer le succès de l'Initiative.

Questions administratives et autres questions

Sécurité et sûreté du personnel

Le CAC a réaffirmé qu'il faisait de la sécurité et de la sûreté du personnel une question prioritaire. Il a rendu hommage au Président du Comité de haut niveau sur la gestion pour son rapport sur les travaux du Comité, en particulier sur les arrangements concernant le partage des coûts relatifs à la sécurité du personnel, ainsi

Le CAC a réaffirmé qu'il faisait de la sécurité et de la sûreté du personnel une question prioritaire. Il a rendu hommage au Président du Comité de haut niveau sur la gestion pour son rapport sur les travaux du Comité, en particulier sur les arrangements concernant le partage des coûts relatifs à la sécurité du personnel, ainsi que sur d'autres activités importantes du Comité. Il a invité le Comité à accorder une place de choix à cette question dans son prochain programme de travail.

Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel

Le CAC a entendu des déclarations du Président de la Commission de la fonction publique internationale et des représentants du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies et de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux avec lesquels il a procédé à un échange de vues sur les questions relatives, entre autres, à l'étude de la Commission, au régime des traitements et indemnités, à l'organisation et l'évolution des carrières dans un environnement lui-même en évolution, à la sécurité du personnel, au VIH/sida sur le lieu de travail et aux relations entre l'administration et le personnel.

Le CAC a accueilli avec satisfaction la nouvelle Initiative de la Commission de la fonction publique internationale en ce qui concerne le régime des traitements et indemnités. Il a réaffirmé l'opinion générale selon laquelle il était indispensable de procéder à une étude indépendante de la Commission visant à renforcer à la fois la fonction publique internationale et la Commission elle-même et a souhaité que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale prenne d'urgence des mesures en ce sens. Il a demandé au Comité de haut niveau sur la gestion de contribuer, dans le cadre de son mandat, à la préparation d'un dialogue mieux circonscrit et plus dynamique avec les représentants du personnel, qui, en raison de la création du Comité de haut niveau sur la gestion, aurait désormais lieu une fois par an, pendant la session d'automne.

Étude du CAC

À la lumière du rapport du Comité de haut niveau sur les programmes, le CAC a conclu l'examen des organes subsidiaires du domaine d'activité concerné en souscrivant à la décision de « supprimer tous ses organes subsidiaires d'ici à la fin de 2001 » (voir le paragraphe 22) et à l'opinion selon laquelle, à l'avenir, les besoins interorganisations en matière d'appui seraient gérés plus efficacement si on prenait des mesures ponctuelles, assorties de délais et axées sur des tâches précises et se fondant sur le principe des organismes chefs de file, ou si on transmettait les requêtes aux réseaux ou aux groupes d'experts interorganisations existants. Le Secrétaire général a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes de conclure son examen dans les meilleurs délais, en tenant compte de ces éléments. En matière de coordination, en appuyant le principe général soutenu par le Comité de haut niveau sur les programmes, le CAC a réaffirmé sa décision d'examiner le mécanisme subsidiaire en partant de zéro. À des organismes subsidiaires permanents se réunissant régulièrement et devant obligatoirement faire rapport au CAC, le Comité préférerait des modalités de coordination conçues en fonction des circonstances, limitées dans le temps et axées sur des tâches précises. En outre, il convenait qu'un certain nombre d'organes interorganisations poursuivent leur travail de coordination en leur qualité d'organes experts, plutôt qu'en qualité d'organes subsidiaires du

À la lumière du rapport du Comité de haut niveau sur les programmes, le CAC a conclu l'examen des organes subsidiaires du domaine d'activité concerné en souscrivant à la décision de « supprimer tous ses organes subsidiaires d'ici à la fin de 2001 » (voir le paragraphe 22) et à l'opinion selon laquelle, à l'avenir, les besoins interorganisations en matière d'appui seraient gérés plus efficacement si on prenait des mesures ponctuelles, assorties de délais et axées sur des tâches précises et se fondant sur le principe des organismes chefs de file, ou si on transmettait les requêtes aux réseaux ou aux groupes d'experts interorganisations existants. Le Secrétaire général a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes de conclure son examen dans les meilleurs délais, en tenant compte de ces éléments. En matière de coordination, en appuyant le principe général soutenu par le Comité de haut niveau sur les programmes, le CAC a réaffirmé sa décision d'examiner le mécanisme subsidiaire en partant de zéro. À des organismes subsidiaires permanents se réunissant régulièrement et devant obligatoirement faire rapport au CAC, le Comité préférerait des modalités de coordination conçues en fonction des circonstances, limitées dans le temps et axées sur des tâches précises. En outre, il convenait qu'un certain nombre d'organes interorganisations poursuivent leur travail de coordination en leur qualité d'organes experts, plutôt qu'en qualité d'organes subsidiaires du CAC. L'action de ces organes d'experts devrait également être axée sur des tâches précises et s'appuyer sur les arrangements prévoyant la désignation de chef de file. Ce type d'arrangements permettrait de renforcer efficacement le processus consultatif interorganisations, en introduisant un plus grand sens des responsabilités, en exploitant les compétences du système et en améliorant les principes fondamentaux de la coopération interorganisations.

Le Président et le Vice-Président du Comité de haut niveau sur les programmes ont été invités à examiner le mandat et les méthodes de travail du Comité, notamment les questions relatives à la représentation, à l'appui du secrétariat et aux relations avec le CAC, pour améliorer l'efficacité du Comité, et à faire rapport au CAC en 2002, à sa session de printemps.

Dates de la prochaine session du CAC

Le CAC a décidé de tenir sa prochaine session les 10 et 11 avril 2002, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome.

1. Le Comité administratif de coordination (CAC) a tenu sa deuxième session ordinaire pour 2001 au Siège de l'ONU les 19 et 20 octobre 2001 sous la présidence du Secrétaire général des Nations Unies. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Appui de l'ensemble du système à l'Afrique et à la nouvelle Initiative africaine.
3. Questions administratives et questions diverses :
 - a) Sécurité et sûreté du personnel;
 - b) Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel;
 - c) Fonctionnement du CAC;
 - d) Dates de la prochaine session du CAC.

I. Séance privée du CAC

2. Une séance privée des membres du CAC a eu lieu dans la matinée du 19 octobre 2001. Les chefs de secrétariat ont été informés des faits les plus récents concernant la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, le Burundi, le Kosovo et le Timor oriental. Ils ont ensuite procédé à un examen approfondi des événements du 11 septembre et de leurs conséquences et ont exprimé leur appui complet à la lutte contre le terrorisme sur tous les fronts. Dans cet effort, les chefs de secrétariat partageaient une vision commune et chaque organisation du système faisait une contribution à la lutte globale contre le terrorisme. En outre, les chefs de secrétariat ont passé en revue l'impact des événements du 11 septembre sur une économie mondiale déjà en perte de vitesse et leurs incidences sur la capacité du système à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. Ils ont également examiné à fond les défis humanitaires posés par la situation en Afghanistan et dans ses environs.

II. Séminaire du CAC

3. Sur invitation du Secrétaire général, les membres du CAC se sont réunis en séminaire à partir de la soirée

du vendredi 19 octobre jusqu'au samedi 20 octobre. Le principal thème du séminaire était le suivant : suivi par le système des Nations Unies de la Déclaration du Millénaire, l'accent étant mis sur deux aspects : le contrôle et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, et la mobilisation de ressources pour atteindre les objectifs de la Déclaration aux niveaux national et international.

4. Le présent rapport reflète le résultat des discussions à la session ordinaire du Comité.

III. Appui de l'ensemble du système à l'Afrique et à la nouvelle Initiative africaine

5. Dans son introduction, le Secrétaire général a rappelé les conclusions tirées à la session de printemps du CAC à Nairobi et s'est félicité de la décision courageuse prise par les dirigeants africains au Sommet de Lusaka de lancer la nouvelle Initiative africaine. Cette Initiative énonce leur propre stratégie pour le redressement économique en Afrique et lance à la communauté internationale le défi d'appuyer les nations africaines pour traduire ce cadre en un plan pratique et d'aider à l'exécuter de manière effective et durable. Il a invité les chefs de secrétariat à concentrer leurs discussions sur des mesures concrètes visant à donner un caractère opérationnel aux conclusions politiques tirées à la session de Nairobi, eu égard aux résultats du segment de haut niveau du Conseil économique et social de juillet 2001 et à d'autres événements pertinents intervenus depuis le Sommet de Lusaka.

6. Dans son exposé sur la situation actuelle relative à la nouvelle Initiative africaine, le Secrétaire exécutif de la CEA a mis en relief la valeur ajoutée de l'Initiative et a décrit les raisons pour lesquelles les principes sur lesquels elle repose et les politiques et approches qui l'inspirent ont suscité un si vif intérêt et un si grand appui auprès des Nations Unies et de la communauté internationale. Il a ensuite esquissé les défis immédiats posés à l'Afrique et à la communauté internationale dans le suivi de cette Initiative : la priorisation des objectifs; la transformation de son cadre en programmes nationaux, tout en perfectionnant les dimensions régionales; la création de capacités nationales et régionales; le renforcement de la prise en charge du processus de mise en oeuvre par les

Africains; l'obtention de l'appui des parties prenantes et du public dans les pays d'Afrique aux objectifs de l'Initiative; et la réalisation rapide de résultats dans quelques domaines de manière à renforcer sa crédibilité et à maintenir un appui à sa mise en oeuvre à long terme. Il a également fait rapport sur les faits importants survenus depuis le Sommet de Lusaka en juillet, notamment le consensus réalisé à Addis-Abeba en septembre 2001 relatif à la création d'un mécanisme à trois niveaux chargé de la réalisation de l'Initiative : un comité de mise en oeuvre composé des chefs d'État, un comité directeur et un secrétariat responsable de la gestion quotidienne. Il a noté que les pays du groupe des G-8 ont créé leur propre comité directeur de représentants permanents en vue d'une interaction avec les dirigeants africains concernant la mise en oeuvre de l'Initiative. Le Comité directeur de l'Initiative se réunirait à Abuja (Nigéria), réunion qui serait suivie d'une réunion des chefs d'État qui prendraient les décisions finales relatives à la mise en oeuvre de l'Initiative. La réunion régionale de consultation qui se tiendra à Addis-Abeba fin novembre donnerait l'occasion de réfléchir à la manière dont le système des Nations Unies pourrait répondre au mieux à cette Initiative. L'accent serait mis sur l'examen des mesures collectives que le système pourrait prendre concernant les questions thématiques et intersectorielles et examinerait les arrangements de présentation de rapports, de manière à donner un tableau plus cohérent des activités du système à l'appui du développement de l'Afrique. On pourrait envisager un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans ce contexte pour identifier les priorités du système, concentrer les efforts sur ces priorités et faire rapport sur les progrès accomplis. Les dirigeants africains étaient résolus à diriger le processus de l'initiative eux-mêmes et entendaient définir leurs propres besoins en matière d'appui du système. Entre-temps, le système des Nations Unies devait éviter des approches fragmentaires à l'intention des dirigeants de l'Afrique, tout en gardant à l'esprit le rôle joué par la CEA à cet égard.

7. Faisant rapport sur les résultats de la deuxième session du Comité de haut niveau sur les programmes, le Président du Comité a noté que celui-ci s'était inspiré dans ses travaux de trois directives de politique générale émanant de la session du CAC à Nairobi : a) le système des Nations Unies devrait faire preuve de la plus grande modération en lançant de nouvelles initiatives; b) il devrait unir ses efforts à l'appui d'un

ensemble de mesures prises en charge par les Africains, et reposant sur la rationalisation et l'articulation des initiatives; et c) le centre de l'attention de la coordination interinstitutions doit passer au niveau régional pour encourager les initiatives et la prise en charge africaines.

8. Sur cette base, le Comité de haut niveau a formulé les recommandations suivantes relatives aux mesures de suivi :

a) Toutes les organisations du système devraient être invitées à passer en revue leurs programmes relatifs à l'Afrique et voir de quelle manière leurs activités futures pourraient répondre aux priorités de la nouvelle Initiative africaine;

b) Au niveau mondial, il faudrait faire un effort spécial de façon à ce que les besoins de l'Afrique continuent à recevoir la priorité et une attention particulière dans l'ordre du jour international et les négociations économiques internationales. Dans le cadre de cet effort, les délibérations du Comité de haut niveau et du CAC sur le suivi de la Déclaration du Millénaire, y compris les rapports de contrôle, devraient accorder une attention systématique aux progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration relative à l'Afrique et aux incidences sur l'Afrique des mesures de suivi relatives à tous les aspects de la Déclaration;

c) Au niveau régional, il faudrait examiner la possibilité de renforcer encore les mécanismes de coordination régionale conformément à la décision du CAC de faire passer le centre de la coordination interinstitutions de plus en plus au niveau régional en tant que moyen de faciliter les initiatives africaines et la prise en charge des programmes par les Africains. La nature concrète de ces mécanismes devrait être déterminée dans le contexte des programmes régionaux. Les organisations du système des Nations Unies devraient également être encouragées à participer aux consultations interinstitutions régionales convoquées par le CAC afin de déterminer de quelle manière elles pourraient contribuer à la mise en oeuvre de la nouvelle Initiative africaine;

d) Au niveau des pays, la coordination interinstitutions était la plus utile puisque le gros de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique était fourni à ce niveau. Il faudrait accélérer les progrès en matière de renforcement de la complémentarité entre les cadres de programmation par pays actuellement

utilisés par les organismes des Nations Unies, notamment pour réduire au minimum les dépenses occasionnées par les rapports et les autres coûts opérationnels pour les pays de programme. Dans le cadre de ces efforts, il faudrait intensifier les consultations – sur le terrain aussi bien qu'à l'échelon mondial avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique et d'autres partenaires – afin de renforcer l'harmonisation et la coordination des activités de coopération bilatérales et multilatérales à l'appui des programmes et politiques nationaux, conformément à la recommandation du segment de haut niveau du Conseil économique et social de 2001. Les récentes propositions visant à développer les initiatives en cours, telles que les Documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté, qui visaient à garantir que l'action de toutes les sources d'aide au développement soient axées sur la stratégie de développement déclaré d'un pays étaient extrêmement pertinentes à cet égard et devraient être poursuivies, en premier lieu dans le contexte du financement du développement;

e) Compte tenu du lancement de la nouvelle Initiative africaine, l'examen final du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990 par l'Assemblée générale devrait porter essentiellement sur les enseignements susceptibles d'aider les pays africains et leurs partenaires de développement à mettre en oeuvre l'Initiative avec efficacité. Comme le Conseil économique et social l'a déclaré, cet exercice constituerait un moyen opportun d'évaluer le rôle joué par le système des Nations Unies et la communauté internationale à l'appui du développement de l'Afrique et de définir, dans cette optique, les facteurs stratégiques, financiers et autres nécessaires au succès de l'Initiative.

9. Conformément au sens général de la discussion au sein du CAC, le système, dans le suivi de la nouvelle Initiative africaine et dans ses relations avec les dirigeants africains, devrait réagir aux événements et non les provoquer. En même temps, il devrait poursuivre une stratégie délibérée tendant à :

a) mobiliser des appuis à l'Initiative, tant à l'intérieur de l'Afrique qu'au sein de la communauté internationale, lutter contre le cynisme et créer une ambiance d'optimisme et de volonté d'engagement;

b) intégrer la mise en oeuvre de l'Initiative dans le processus plus large de suivi de la Déclaration du

Millénaire et des ordres du jour et résultats des prochains conférences et sommets; c) collaborer avec les pays africains et leurs organisations régionales afin de renforcer la coordination interinstitutions au niveau régional dans le cadre de la CEA; d) tirer le meilleur parti des mécanismes de coordination existant au niveau des pays, tout en appuyant les processus d'évaluation et d'amélioration des cadres de coordination nationale déjà commencés, notamment des Documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté, orienter ces cadres vers le renforcement de la capacité nationale; e) mobiliser des appuis en faveur d'une mise en oeuvre effective au niveau des pays; et f) lancer un processus systématique de surveillance étroite du rendement du système des Nations Unies au niveau des pays par rapport aux objectifs de la nouvelle Initiative africaine. Ce processus devrait pouvoir compter sur l'engagement total des programmes opérationnels, des institutions de Bretton Woods et des institutions sectorielles; ses leçons politiques devraient être examinées au niveau régional, au niveau mondial dans le cadre des institutions individuelles, ainsi que collectivement au sein du CAC. Le CAC a tiré les conclusions concrètes suivantes :

a) L'Afrique constituait et demeurerait une arène majeure pour les activités politiques, humanitaires et de développement du système. Après les événements du 11 septembre, il existait le danger que l'Afrique reçoive une attention moins grande juste au moment où elle fait de sérieux efforts reflétés dans la nouvelle Initiative africaine. Il était donc essentiel que les organisations du système continuent à souligner la dimension africaine de leurs activités mondiales et fournissent un appui visible et audible à l'Initiative;

b) Pour passer d'un processus de développement mu par les donateurs à un processus animé par les Africains, il faudrait modifier les modalités du soutien international pour refléter les priorités identifiées par les dirigeants africains. Alors que la bonne gouvernance et les services sociaux demeuraient essentiels, il faudrait peut-être accorder une attention plus grande au développement de l'infrastructure et des secteurs productifs des économies africaines. Les organisations du système des Nations Unies devraient également examiner leurs initiatives relatives à l'Afrique et aligner au mieux leurs programmes sur les priorités de l'Initiative. Il était crucial d'éviter les rivalités institutionnelles et

d'assurer une réponse cohérente et coordonnée à l'Initiative;

c) On a mis en relief plusieurs domaines concrets, où des mesures urgentes étaient requises conformément aux priorités énoncées dans la nouvelle Initiative africaine, notamment la lutte contre la pauvreté – compte tenu du lien entre la pauvreté et l'emploi; la pauvreté rurale; le capital humain; le VIH/sida et le VIH/sida au lieu de travail; les petites et moyennes entreprises, en particulier dans l'agriculture; la revitalisation des économies et marchés africains; le contrôle de l'accès aux marchés; le développement de l'infrastructure; l'environnement et la diversité biologique, et l'appui à l'Initiative pour une société de l'information en Afrique. On a souligné que la prévention des conflits était essentielle au succès de l'Initiative et à la promotion du développement de l'Afrique. L'Initiative du bassin du Nil a été citée en tant qu'exemple des efforts visant à prévenir les conflits dans la région. En outre, on a souligné que la création de capacités était essentielle à la réalisation des objectifs de l'Initiative. La mise en valeur de la capacité de production des réfugiés pourrait également contribuer au développement de l'Afrique. Les réfugiés devraient être mieux intégrés dans les programmes d'assistance au développement ordinaire et il faudrait s'efforcer de promouvoir leur intégration dans les collectivités locales, ou dans leurs pays d'origine après leur retour;

d) Les progrès vers la réalisation des objectifs énoncés dans la nouvelle Initiative africaine ainsi que dans la Déclaration du Millénaire devraient être surveillés de près. Les mécanismes de mise en oeuvre créés dans le cadre de la nouvelle Initiative africaine et le mécanisme d'évaluation moyennant lequel les pays d'Afrique se rendraient mutuellement compte de la mise en oeuvre de l'Initiative, étaient essentiels à ce processus. Un mécanisme commun de « responsabilité mutuelle » entre donateurs et pays d'Afrique était tout aussi essentiel; il surveillerait les progrès accomplis par les pays de programme et le respect des engagements pris par les donateurs. Dans ce contexte, le CAC s'est félicité de l'intention du Directeur exécutif du FMI d'examiner les progrès accomplis en matière d'aide publique au développement dans le contexte des discussions du Fonds sur la surveillance;

e) Le système des Nations Unies devrait créer son propre mécanisme de soutien et d'évaluation avant le prochain sommet des G-8 à la lumière des résultats

de la réunion de consultation régionale tenue à Addis-Abeba en novembre 2001. Il devrait mettre l'accent sur la réalisation de résultats concrets et éviter le chevauchement des mécanismes de coordination. Le Comité de haut niveau sur les programmes devrait maintenir l'Afrique à son ordre du jour et suivre la mise en oeuvre de la nouvelle Initiative africaine, en s'inspirant de l'information obtenue aux niveaux régional et national. Au niveau régional, la CEA continuerait d'agir en tant qu'interlocuteur essentiel des pays africains dans le domaine de l'Initiative. Au niveau des pays, le PNUD devrait coordonner l'évaluation des progrès dans sa mise en oeuvre;

f) Le processus des stratégies de lutte contre la pauvreté était considéré comme le moyen essentiel d'apporter le soutien du système des Nations Unies aux pays africains qui appliquent la nouvelle Initiative africaine. Le processus d'évaluation et d'apprentissage constitué par les Documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté était jugé essentiel pour perfectionner cet instrument de manière à assurer qu'il continue à être pris en charge par les pays africains;

g) La mobilisation de ressources pour l'Initiative, grâce à l'augmentation de l'aide publique au développement et l'investissement étranger ainsi que moyennant un meilleur accès au marché des biens africains, était essentielle à la mise en oeuvre de l'Initiative. Alors que le fait que le prochain sommet des G-8 au Canada mettrait l'accent sur l'Afrique aurait des incidences sur la mobilisation des ressources nécessaires à l'Initiative, il était important que les donateurs autres que les G-8 participent à ce processus. On a également souligné qu'il fallait éviter des promesses publiques et le pessimisme privé à l'égard de l'Afrique;

h) Le CAC s'est félicité du rapport du Président du Comité de haut niveau sur les programmes sur les résultats de sa deuxième session et a fait siennes ses recommandations.

IV. Questions administratives et autres

A. Sécurité du personnel

10. Le Secrétaire général a présenté la question en faisant remarquer que la sécurité du personnel était depuis des années l'une des préoccupations majeures du CAC et qu'il en serait sûrement ainsi à l'avenir, les

organismes du système des Nations Unies se devant d'offrir la meilleure protection possible à un personnel qui assume sa mission avec dévouement dans des conditions de terrain parfois très difficiles. Il a noté qu'un certain nombre de mesures étaient prises pour améliorer cette sécurité. Ainsi, comme l'avait demandé l'Assemblée générale, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avait mis au point un mécanisme de participation aux frais liés au système de sécurité de l'ONU. Son rapport sur la question devait être présenté à l'Assemblée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Par ce document, il demanderait de nouveau aux États Membres de prévoir un appui financier adéquat et insisterait sur la nécessité urgente de nommer un coordonnateur à plein temps chargé des questions de sécurité, qui aurait rang de sous-secrétaire général.

11. Le Président du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a fait savoir que, à l'issue de consultations interinstitutions, son comité avait décidé à sa deuxième session, en septembre 2001, d'adopter une formule de participation aux frais basée sur l'accord conclu lors de la réunion d'un groupe de travail (en juillet 2001) portant sur un budget total de 53,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003. Ainsi, l'ONU prendrait à sa charge les frais de direction exécutive et administration, pour un montant de 4,2 millions de dollars. Les dépenses relatives aux activités de terrain seraient assumées par les entités appliquant le système commun selon une formule convenue à l'avance : un forfait de 25 000 dollars par exercice biennal pour les organisations comptant moins de 0,5 de l'effectif total déployé sur le terrain, et de 100 000 dollars pour ceux dont le personnel représente de 0,5 à 1 % du total, les dépenses restant à couvrir étant prises en charge par tous les autres organismes au prorata de leurs effectifs. Le Président du Comité a précisé à ce propos que la Banque mondiale et le FMI avaient adhéré à la formule de participation aux frais. Son comité avait étudié les mesures à prendre pour mieux gérer le système de sécurité et chargé un groupe de travail animé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'examiner les propositions en la matière. Son programme de travail s'articulait autour des points suivants : mise à profit des moyens technologiques, simplification des procédures, processus et prestations, employabilité durable et dialogue avec les représentants du personnel.

12. Le CAC a réaffirmé l'importance prioritaire de la sécurité du personnel et a remercié le Président du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion pour son exposé sur les accords de participation aux frais et autres initiatives importantes. Il a invité le Comité à faire une place particulière à la sécurité du personnel dans son futur programme de travail. Compte tenu des récents événements, il souhaiterait aussi que le Comité envisage la possibilité de définir une approche commune du système des Nations Unies face aux risques liés à la manipulation de lettres contaminées par le bacille du charbon.

B. Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et des représentants du personnel

13. Le CAC a entendu des déclarations du Président de la CFPI, des représentants du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies (CCAS) et de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI). L'échange de vues qui a suivi a porté notamment sur l'examen critique de la CFPI, le régime des traitements et indemnités, les perspectives de carrière et l'avancement dans un environnement changeant, la sécurité du personnel, le VIH/sida au travail et les relations entre le personnel et la direction.

14. Le Président de la CFPI a résumé les principales questions suivies de près par toutes les organisations du système en prévision de la présentation du vingt-septième rapport annuel de la CFPI à l'Assemblée générale (A/56/30), document consacré notamment à l'examen du régime des traitements et indemnités ainsi qu'aux normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, qui datent de 1954. Il est ressorti de l'analyse entreprise par la CFPI à ce sujet que les nouvelles technologies de l'information et de la communication avaient profondément modifié la nature des tâches et que la gestion des ressources humaines devait être modernisée, avec par exemple l'adoption d'une grille de traitements à fourchettes élargies, la rémunération et les primes liés à la performance, la création d'une catégorie particulière pour les hauts fonctionnaires, et le recours aux contrats souples. Comme l'indique son rapport, la CFPI s'est également intéressé aux récentes enquêtes réalisées dans les villes

sièges, à Berne et Washington (lesquelles ont révélé un relèvement général des indemnités de poste), à l'enquête sur les traitements des agents des services généraux à Rome, à l'enquête sur les conditions d'emploi les plus favorables pratiquées à New York dans les catégories des corps de métiers et des professeurs de langues, et à l'incidence de l'introduction de l'euro sur certains éléments de rémunération versés par les organisations appliquant le régime commun (indemnité pour frais d'études, indemnité pour enfants à charge et indemnité pour personne non directement à charge, barème des traitements des agents des services généraux en poste à Vienne, Rome et Paris, indemnité journalière de subsistance versée dans les monnaies nationales des pays de la zone euro). En filigrane, l'objectif était de s'assurer que le barème des traitements et indemnités était directement lié à la réalisation des objectifs de l'organisation, et qu'il avait la souplesse voulue pour évoluer avec les objectifs stratégiques et les pratiques des organisations qui appliquent le système commun.

15. Le Président du CCAS a soulevé plusieurs questions concernant le système, en s'attardant plus particulièrement sur un certain nombre de points précis : sécurité du personnel sur les lieux de travail et dans les postes isolés, surtout depuis la tragédie du 11 septembre; capacités à long terme de recruter, conserver et motiver le personnel, délégation de pouvoirs aux administrateurs et système de responsabilisation correspondant, évaluation des qualifications requises des administrateurs en matière de gestion et de supervision, mobilité du personnel, avancement et perspectives de carrière. Le CCAS est prêt à faire sur ces questions des propositions novatrices et constructives qui servent aussi bien les intérêts du personnel que ceux de toutes les organisations qui appliquent le système commun. Le représentant de la FAFI a soumis à l'examen du CAC les huit points suivants : politiques de l'ONU en matière de sécurité et dispositions en cas d'urgence, règles concernant le VIH/sida et l'emploi dans le système, liberté d'association et de négociation et rôle des représentants du personnel, réforme du système d'administration de la justice, principes directeurs de la réforme de la gestion des ressources humaines dans les organismes du système, position de la FAFI sur les recommandations contenues dans le rapport de la CFPI à l'Assemblée générale pour l'année 2001 (A/56/30), renforcement de la CFPI, financement visant à rétablir la compétitivité des traitements du personnel de

l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Moyen-Orient. De plus, la FAFI a demandé au CAC de réitérer son soutien au réexamen de la composition, du mandat et du fonctionnement de la CFPI, et d'ouvrir des voies de dialogue et d'échanges de vues dans le cadre du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. La FAFI a également demandé aux membres du CAC de lui fournir une aide supplémentaire sous forme de moyens matériels et de financements pour ses frais de personnel, et a appelé leur attention sur les rapports faisant état d'un certain nombre d'incidents liés à l'insuffisance des mécanismes régulant l'autorité déléguée aux hauts fonctionnaires dans les bureaux de pays et les unités décentralisées.

16. Le CAC a salué la nouvelle Initiative de la CFPI concernant le régime des traitements et indemnités. Il s'est déclaré de nouveau unanimement favorable à l'idée de soumettre la CFPI à un examen indépendant visant à renforcer à la fois la fonction publique internationale et la Commission elle-même, et a exprimé l'espoir que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale prendrait rapidement une décision à ce sujet.

17. Le CAC s'est par ailleurs félicité de pouvoir s'entretenir avec les représentants du personnel. Il a souhaité que le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, dans le cadre de son mandat, l'aide à focaliser et stimuler le dialogue. Il a par ailleurs signalé que, avec la création de ce Comité, il dialoguerait désormais avec le personnel une fois par an en automne, et non deux fois comme par le passé.

C. Examen du CAC

18. Le Secrétaire général a rappelé que, lors de ses précédents débats sur la question, le CAC avait établi des lignes directrices pour l'examen de ses organes subsidiaires de programmes et de gestion. Le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avait conclu l'examen des organes subsidiaires relevant de son autorité en décembre 2000, et ses recommandations avaient été entérinées par le CAC à sa session du printemps 2001. En ce qui concerne les programmes, le CAC avait décidé de faire de 2001 une année de transition : les organes existants poursuivraient leurs activités afin que le Comité de haut niveau chargé des programmes ait le temps

d'étudier leurs travaux en profondeur et de soumettre ses conclusions à la session en cours.

19. Présentant le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes, son Président a rappelé les deux grands principes qui avaient guidé l'examen de ses organes subsidiaires : la base zéro et la présence du fond sur la forme. Le Comité estimait qu'effectivement le principal critère à retenir pour décider du maintien de tel ou tel organe subsidiaire était non pas l'importance relative de la coordination interinstitutions dans un domaine quelconque, mais les besoins d'appui permanent découlant du mandat et des priorités spécifiques de l'organe, ainsi que des besoins généraux du système des Nations Unies en matière de coordination. Il avait décidé d'appeler l'attention du CAC sur ses conclusions, à savoir : a) nécessité d'adopter une démarche globale par laquelle les organes subsidiaires existants pourront se concerter dans leurs domaines respectifs sans être pour autant des organes permanents du Comité de haut niveau chargé des programmes; b) nécessité de créer, sous l'égide du Comité de haut niveau chargé des programmes, un groupe de travail sur les activités opérationnelles et le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents; c) nécessité de poursuivre les consultations afin de prendre une décision finale concernant le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, le Comité commun de l'information des Nations Unies, le Sous-Comité des activités statistiques, ainsi que le maintien, jusqu'au sommet de Johannesburg, du mécanisme de coordination pour le développement durable; le Président du Comité de haut niveau chargé des programmes poursuivrait ces consultations avec son homologue du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion ainsi qu'avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées afin d'établir la version définitive des recommandations qui seront présentées au CAC à sa session de printemps en 2002; d) comme il compte se saisir à sa prochaine session des quatre premiers thèmes prioritaires du plan de campagne, à savoir : a) prévention des conflits armés; b) traitement et prévention des maladies, dont le VIH/sida et le paludisme; c) financement du développement; d) stratégies pour un développement durable, le Comité de haut niveau chargé des programmes prévoira des délais nécessaires pour les contributions à sa première session de 2002 et reprendra son examen des meilleures modalités de coordination interinstitutions à la lumière des

discussions du CAC sur les suites à donner à la Déclaration du millénaire. Le Président a répété que le Comité de haut niveau chargé des programmes était le fer de lance de la réforme du CAC dans le domaine des programmes, et qu'il avait l'intention d'introduire un certain nombre de mesures pour lui donner un surcroît d'efficacité. Il s'agira notamment d'intensifier la concertation lors de l'élaboration du programme de travail, de remettre la documentation aux membres du Comité en temps voulu afin qu'ils puissent faire des propositions concrètes et des recommandations générales au CAC, de multiplier les consultations sur la formulation des options soumises à la décision des membres du Comité. Le Président a souligné que la présence aux réunions des plus hauts responsables des programmes dans leur organisation respective était indispensable pour que le Comité puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

20. Rappelant que leur Comité avait décidé de demander au Comité de haut niveau chargé des programmes de procéder à un examen « sur la base zéro » de ses organes subsidiaires, certains membres du CAC ont estimé que les propositions que venait d'évoquer le Président ne cadraient pas avec cette décision, qui signifiait selon eux qu'aucun des organes subsidiaires existants ne devait rester un organe du Comité de haut niveau chargé des programmes. D'autres intervenants ont fait remarquer que l'examen sur la base zéro et la récente décision du CAC à ce sujet (évoquant la nécessité de réduire au minimum le nombre d'organes subsidiaires et d'opérer les choix sur la base de critères rigoureux), n'interdisaient nullement l'existence d'un nombre très restreint d'organes interinstitutions pour des questions qui, parce qu'elles se rapportent directement et durablement aux préoccupations et au mandat transsectoriel du CAC, seraient mieux traitées par un organe subsidiaire permanent du Comité de haut niveau chargé des programmes.

21. Il a été question des différents organes existants et du poids relatif que devait avoir la coordination interinstitutions dans les domaines intersectoriels où l'ONU est très présente et dans les différents secteurs de programmes. Ont également été évoqués la nécessité pour les comités exécutifs des Nations Unies (notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement) et le Comité de haut niveau chargé des programmes de s'entraider et d'éviter les chevauchements d'activité.

22. Plusieurs membres du CAC ont indiqué que tous les organes subsidiaires existants devaient cesser d'exister avant la fin de l'année et que, s'il avait besoin à l'avenir d'un appui interinstitutions, le Comité de haut niveau chargé des programmes prendrait dans un rôle de chef de file des dispositions spéciales d'une durée limitée, ou solliciterait les réseaux interinstitutions et les groupes d'experts existants. La question de l'efficacité de son fonctionnement a par ailleurs été posée.

23. Le CAC a déclaré pour conclure qu'il souscrivait au point de vue exposé précédemment (voir par. 22). Le Secrétaire général a demandé au Comité de haut niveau chargé des programmes d'achever rapidement son examen sur cette base. Répétant qu'il approuvait la démarche générale du Comité de haut niveau chargé des programmes en matière de coopération, le CAC a confirmé sa décision de demander l'examen des organes subsidiaires sur la base zéro. Il avait résolu d'abandonner la formule des organes subsidiaires permanents se réunissant à intervalles réguliers et strictement soumis à une obligation de rapport, au profit de mécanismes de coordination ad hoc, provisoires et pragmatiques. Il a néanmoins admis qu'un certain nombre d'organes interinstitutions devaient poursuivre leur travail de coordination, mais comme entités spécialisées et non pas organes subsidiaires du CAC. Elles devraient elles aussi travailler de manière pragmatique selon une démarche d'organisme chef de file, cette formule s'étant avérée efficace pour renforcer le processus de concertation interinstitutions, susciter l'adhésion des acteurs concernés, mobiliser les compétences au sein du système, donner plus de substance à la coopération interinstitutions.

24. Le CAC a demandé au Président et au Vice-Président du Comité de haut niveau chargé des programmes d'étudier le mandat et les méthodes de travail de leur comité dans un souci d'efficacité accrue, d'examiner en particulier les questions de la représentation, de l'appui du secrétariat et des relations avec le CAC, et de lui rendre compte de leurs conclusions à sa session du printemps 2002.

D. Préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information

25. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a informé le CAC des

préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information et sa décision, prise à l'issue de larges concertations, de scinder le Sommet en deux phases. La première, qui aura lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève à l'invitation du Gouvernement helvétique, traitera de tous les thèmes de la société de l'information et adoptera une déclaration de principes et un plan d'action. La seconde se tiendra en 2005 à Tunis, grâce à l'aimable hospitalité du Gouvernement tunisien. Elle traitera plus précisément des questions de développement, mesurera les progrès réalisés et adoptera tout autre plan d'action qui pourrait s'avérer nécessaire. Le Conseil économique et social avait favorablement accueilli l'idée de ce Sommet à sa session de 2001 à Genève, et la tenue du Sommet avait été approuvée dans une résolution de l'Assemblée générale. Les membres du Comité d'organisation de haut niveau s'étaient réunis pour la première fois le 18 octobre 2001 au Siège de l'ONU à New York. À l'issue de fructueux échanges de vues, ils avaient demandé au secrétariat exécutif du Sommet d'établir la liste des activités de l'ONU concernant la société de l'information afin de faire apparaître les synergies et les possibilités d'articulation avec le Sommet mondial, et d'informer régulièrement les organismes des Nations Unies sur cette importante manifestation. Le Comité d'organisation avait également convenu que le Sommet devait effectivement privilégier les grands thèmes transversaux et qu'il convenait d'associer les acteurs du secteur privé et d'autres parties intéressées à sa préparation et à sa tenue. Il a demandé aux organismes des Nations Unies de se regrouper pour organiser des réunions sur l'information et la communication de manière à utiliser au mieux les ressources affectées au processus préparatoire. Enfin, il a demandé au CAC d'inscrire la question du Sommet mondial sur la société de l'information à l'ordre du jour de sa session du printemps 2002 ou du printemps 2003.

E. Date de la prochaine session

26. Le CAC a décidé de tenir sa prochaine session les 10 et 11 avril 2002 au siège de la FAO à Rome.